



# Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers

Code ROME : A1203

Centre de Formation Professionnelle  
et de Promotion Agricole  
2915 Route des Barthes  
40180 Oeyreluy



## Certification préparée

Brevet Professionnel agricole  
Travaux des Aménagements  
Paysagers  
**Niveau 3**

## Parcours personnalisé

En fonction des pré-requis, des  
tests de positionnement  
et des diplômes obtenus

## Poursuite de formation possible

Consultez notre site internet

**Débouchés  
professionnels  
et conditions  
d'environnement du  
métier**

[http://www.anefa.org/metiers/  
vegetaux/paysage-jardins-et-  
espaces-verts](http://www.anefa.org/metiers/vegetaux/paysage-jardins-et-espaces-verts)

## Objectifs

Acquérir une qualification permettant l'exercice du métier de jardinier

## Contenu - capacités

UCG1: Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.

UCG2 :Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.

UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.

UC01 : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers.

UC02 Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage.

UCS1 TCE : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager.

UCS2 TCE : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager.

UCS3 TCE : Utiliser les engins de transport et de terrassements dans le respect des règles de sécurité.

UCARE 1 : Abattage, façonnage

UCARE 2 : Taille des arbres fruitiers ou UCARE 3 : Réaliser une clôture

## Obtention de la certification

Pour chaque UC, les connaissances sont évaluées en contrôle continu. Chaque UC peut être obtenue indépendamment des autres. Le diplôme est délivré lorsque les 10 UC sont obtenues. Chaque UC vaut bloc de compétence acquis à vie. Le candidat dispose de cinq ans pour valider l'intégralité de son diplôme.

Le diplôme est délivré lorsque le candidat est en mesure de présenter les justificatifs correspondant à une année d'expérience professionnelle, quel que soit le domaine de l'activité.

## Lieu de formation

**CFPPA - Site de DAX** - 2915 route des Barthes - 40180 Oeyreluy

## Formation continue

### Organisation de la formation

Formation d'environ 1200 heures dont 400h en entreprise.  
Deux sessions par an (une à l'automne, une au printemps)  
Rythme: 32h/semaine en centre; 35h/semaine en entreprise

### Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprises, suivi individuel.

Salle de classe équipée, salle de repos, plateau pédagogique équipé.

Référent handicap chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Ensemble des équipes sensibilisé et formé au handicap.

### Conditions d'accès à la formation

Satisfaire aux tests de pré-requis

Satisfaire aux conditions de financement selon le statut du demandeur

### Pré-requis

Comprendre le français

Utiliser les quatre opérations mathématiques

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine du paysage

### Public - inscription

Remplir la fiche contact disponible sur notre site internet ou contacter votre conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale, pour l'étude du projet de formation.

### Conditions de financement et de rémunération

Rémunération dans le cadre de la réglementation en vigueur selon votre statut.

Salariés: possibilité de mobiliser le compte personnel de formation (CPF), le congé de transition professionnelle. Nous contacter.

Demandeur d'emploi : financement possible par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

**Contacts**  
Service inscription :

05 58 98 71 38

[cfppa.dax@educagri.fr](mailto:cfppa.dax@educagri.fr)

<https://agricampus40.fr>

